

Un Département à la pointe de la transition énergétique

DOSSIER DE PRESSE DU 24 JANVIER 2020



SOMMAIRE

PARTIE 1

Maîtriser les consommations au sein du patrimoine du Département 4

PARTIE 2

Soutenir les ménages pour réduire leurs consommations énergétiques 7

PARTIE 3

Acccompagner les collectivités pour leur transition énergétique 9

PARTIE 4

Diminuer l'impact des mobilités 11

PARTIE 5

Diminuer l'impact environnemental de l'alimentation et améliorer son impact économique et social territorial 14

PARTIE 6

Diminuer l'impact des achats du Département 15

PARTIE 7

Atténuer l'impact sur le climat des activités et des services du Département 16

INTRODUCTION

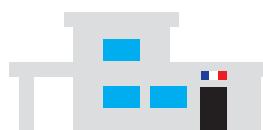
En juin 2019, l'assemblée départementale a officiellement engagé la collectivité dans une démarche de résilience territoriale impliquant tous les domaines d'action du Département. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de nombreuses actions menées depuis plus d'une dizaine d'années et destinées à réduire fortement la consommation énergétique girondine et à encourager le recours aux énergies renouvelables.

Les Assises européennes de la transition énergétique qui se tiennent à Bordeaux cette année sont l'occasion de faire un point sur les principales actions engagées par le Département sur le plan de l'alimentation locale, de la promotion des mobilités douces, du déploiement des énergies renouvelables, de l'accompagnement des collectivités pour réduire leurs consommations...

PARTIE 1

Maîtriser les consommations au sein du patrimoine du Département

1,1
MILLION DE
MÈTRES CARRÉS
DONT
650 000
MÈTRES CARRÉS
POUR LES COLLÈGES



100 %
D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE
RENOUVELABLE

Depuis 2010, le Département de la Gironde n'a cessé d'accroître son ambition en matière de consommation énergétique dans la gestion de son patrimoine tant pour les maisons des solidarités que pour les bureaux administratifs ou les collèges. Aujourd'hui, il a mis en place un suivi des consommations et des actions correctrices dans l'ensemble de son patrimoine, soit 1,1 million de mètres carrés, dont 650 000 m² pour les collèges.

Entre 2010 et 2017, la diminution des consommations a été de 21 % par m², malgré une augmentation du patrimoine, et donc des surfaces chauffées, de 12 %. Les bâtiments les plus consommateurs d'énergie et producteurs de gaz à effet de serre ont fait l'objet d'une économie pouvant atteindre 40 %. Dans le quartier de Mériadeck, par exemple, les installations utilisant l'eau géothermale ont été optimisées, permettant ainsi de doubler la surface chauffée.

Pour toute nouvelle construction/réhabilitation, l'objectif est de limiter le recours aux énergies non renouvelables et valoriser les matériaux bio-sourcés, tout en simplifiant les installations.

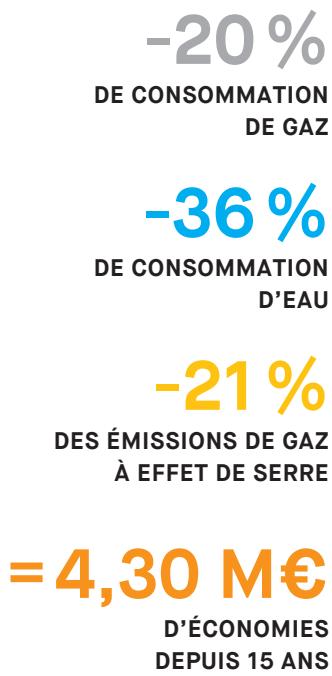
Par ailleurs, les conditions climatiques du département nécessitent d'anticiper une gestion de la température pour l'hiver comme pour l'été.

La totalité du patrimoine du Département de la Gironde est approvisionnée en électricité issue à 100 % d'énergies renouvelables (hydro électricité, éolien).

Des innovations nombreuses sur tout le territoire

Dans la Maison des Solidarités des Hauts de Garonne, on teste le rafraîchissement adiabatique par pulvérisation d'eau qui permet de rafraîchir le bâtiment avec une consommation d'énergie extrêmement faible. Les économies varient selon les conditions climatiques et donc des besoins de rafraîchissement. Par temps très chaud, l'économie est de 90 % par rapport à une climatisation traditionnelle.

Une autre installation est en test au pôle de solidarité de Bordeaux depuis 2019: un immeuble qui comprend à la fois les bureaux des travailleurs sociaux et des logements sociaux. Il est chauffé gratuitement grâce à l'utilisation de l'énergie fatale des calculateurs informatiques, chaque radiateur étant un mini centre de données. Le collège Jean Jaurès à Cenon va également bénéficier de cette innovation.



Les collèges participent au développement des énergies renouvelables sur le territoire. Le but est d'adapter la source d'énergies renouvelables en fonction des capacités de chaque collège (panneaux solaires, géothermie, chaudières bois, gaz vert...). Ainsi, le collège de Bruges est équipé d'une pompe à chaleur gaz, les collèges de Branne et Hourtin sont chauffés grâce à des installations de géothermie. Les établissements de Lesparre, Coutras, Libourne les Dagueys et Saint-Ciers-sur-Gironde disposent de chaufferies biomasse. La salle de sport du collège d'Hourtin est chauffée grâce à un mur Trombe. Dès que les conditions le permettent, des installations photovoltaïques complètent les dispositifs comme sur les collèges de Floirac Nelson Mandela, Bordeaux Aliénor, à Hourtin (collège et gymnase), et Mérignac Capeyron. Certains logements sont également équipés d'installations solaires thermiques. Par ailleurs, la question de plus en plus prégnante du confort d'été conduit à explorer des systèmes de ventilation plus élaborés avec notamment la réalisation de puits canadiens au collège de Carbon-Blanc et de Saint-Yzan-de-Soudiac.

Zoom sur les collèges

Depuis 15 ans, le Département développe une politique énergétique ambitieuse dans les collèges, grâce à la signature de Contrats de Performance Énergétique pour chaque établissement. Malgré une augmentation significative des surfaces et des effectifs de collégiens, les consommations de gaz ont diminué de près de 20 %, d'eau de 36 % et les émissions de gaz à effet de serre de 21 %. La dépense ainsi évitée s'élève à environ 4,3 millions d'euros. Le Département ambitionne même une nouvelle baisse des consommations de 20 % d'ici 2023 grâce à la souscription de contrats de performance énergétique avec les prestataires. En 2017, l'activité des collèges pèse pour 36 % dans les Émissions de Gaz à Effet de Serre du Département de la Gironde, en incluant les déplacements des collégiens, c'est pourquoi le Département de la Gironde a également lancé un grand plan pour les déplacements cyclables (cf. p. 13 mobilités durables).

Enfin, les évolutions tarifaires et les enjeux liés au transport énergétique orientent de plus en plus les maîtres d'ouvrage à se questionner sur la notion d'autoconsommation. Ainsi la Direction des collèges va équiper le collège d'Arveyres en cours de restructuration d'une installation de co-génération qui permettra d'assurer les besoins de chauffage de l'établissement tout en produisant une part significative des besoins en électricité du site.

Qu'est-ce qu'un contrat de performance énergétique ?

Un contrat de performance énergétique est un accord entre un maître d'ouvrage (ici le Département) et un opérateur de service qui s'engage à maintenir une performance énergétique par rapport à une situation de référence. L'objectif est de réaliser des économies d'énergie grâce au suivi des objectifs de consommation. En cas de surconsommation, le maître d'ouvrage est indemnisé. Le respect des objectifs correspond donc à intérêt partagé par l'ensemble des parties. Il intègre la fourniture d'énergie (combustible et électricité), les contrats de services pour l'entretien et le pilotage des installations, un plan de gros entretien et renouvellement des équipements ainsi qu'un programme d'opérations permettant d'optimiser et garantir les performances attendues.

-20 %

**DES ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE:
C'EST L'OBJECTIF
SUPPLÉMENTAIRE
D'ICI 2023**

Ce nouveau contrat, copiloté avec les collèges, intègre un plan de progrès qui devra permettre d'optimiser encore les équipements techniques, améliorer le confort des usagers et diversifier les sources énergétiques. Il prévoit également la sensibilisation des usagers.

Ainsi, au cours des 6 prochaines années la direction des collèges vise une baisse supplémentaire des consommations de gaz et d'électricité de 20 %.

Le Département: collectivité certifiée ISO 50 001 pour la plus grande surface en France

En 2020, le Département reçoit la certification ISO 50 001 pour sa gestion de l'énergie dans 99 collèges, notamment grâce aux contrats de performance énergétique. Cette certification de management de l'énergie formalise la mobilisation de l'ensemble des acteurs, de la conception à l'exploitation des ouvrages, permettant l'amélioration continue de la performance énergétique pour réduire l'empreinte carbone et les consommations. Elle valorise les réductions réalisées dans les collèges de Gironde avec une baisse de 20 % de la consommation de gaz et d'électricité. Cette certification fera l'objet d'un nouvel audit en novembre 2022.

Plan collège

Avec le Plan collège 2024, 12 nouveaux collèges et 10 réhabilitations sont prévus pour accueillir 10 000 collégiens supplémentaires d'ici 2025. Ces collèges répondront à des critères de qualité environnementale innovants : ils ont fait partie des bâtiments pilote du programme E+ C- développée au niveau national. Cette nouvelle norme demande une réduction maximale des déperditions avec un doublage extérieur des façades. Les matériaux de construction biosourcés ou locaux sont privilégiés.

La collectivité vise à généraliser les bâtiments à énergie positive dans les collèges, comme dans les futurs collèges de Bordeaux Bastide (Jacques Ellul) ou Blanquefort. De nouveaux dispositifs vont être expérimentés comme l'utilisation d'un isolant à base de paille au collège de Lussac, la géothermie au collège du Haillan et de Marsas, un puits canadien et une verrière photovoltaïque au collège Toulouse Lautrec de Langon. Le collège Jean Jaurès à Cenon bénéficiera d'une conception bioclimatique combinant radiateurs numériques Q Rad et ventilation naturelle.

L'eau est également au centre des préoccupations du Département. À l'instar du système mis en place à l'Immeuble Gironde à Mériadeck, l'eau des sanitaires de nombreux collèges est issue de la récupération des eaux de pluie et certains collèges sont équipés d'urinoirs sans eau.

PARTIE 2

Soutenir les ménages pour réduire leurs consommations énergétiques



88 000
MÉNAGES EN SITUATION DE
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
EN GIRONDE
SOIT 1 MÉNAGE/10

500
MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS
EN 2019

1 000
MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS
PAR AN À PARTIR
DE 2020

SLIME 33, lutter contre la précarité énergétique

Le Département est un acteur majeur des solidarités humaines, notamment en charge du RSA, de la PMI et des aides sociales. Or aujourd'hui, 1 ménage sur 10, soit 88 000 ménages, est en situation de précarité énergétique en Gironde. C'est-à-dire qu'ils consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques.

Pour réduire la consommation d'énergie et améliorer le confort de ces Girondines et Girondins, le Département de la Gironde a déployé dès 2017 le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME CD33). Le dispositif expérimental est monté en puissance en passant de 191 ménages accompagnés en 2017, à 500 en 2019.

À partir 2020, le Département de la Gironde s'est fixé l'objectif d'accompagner 1000 ménages supplémentaires par an sur l'ensemble du territoire (hors Bordeaux Métropole qui possède son propre SLIME).

Un travail partenarial

Le SLIME est déclenché par un réseau de « donneurs d'alertes » qui regroupe les travailleurs sociaux du Département ou de ses partenaires comme le Fonds de Solidarité Logement, la CAF, le CLIC ou la MSA. Ils réalisent un diagnostic socio-technique du logement, posent un kit d'économie d'eau et d'énergie (Lampes à LED, multiprises coupes-veilles, joints de fenêtres, bas de porte, réflecteur de chaleur...). Afin de réaliser des économies immédiates d'eau et d'énergie ainsi que d'améliorer le confort du ménage, l'opérateur conseille les foyers sur les usages et l'utilisation des différents équipements consommateurs d'eau et d'énergie dans le logement. Pendant un an, le foyer va être accompagné vers des solutions (médiation avec le bailleur, suivi des consommations...) à la fois sur le plan social et technique par MPS formation et le CREAQ.

Depuis 2018, le partenariat s'est étendu à deux nouvelles associations. Les compagnons bâtisseurs accompagnent les ménages pour la réalisation de chantiers d'autoréhabilitation, pour des travaux importants comme l'isolation ou le changement des menuiseries, ou bien pour de petits dépannages pédagogiques. La fondation Abbé Pierre permet de remplacer l'électroménager vétuste ou réalise de petits travaux.

Évaluation du dispositif



667
FOYERS
ACCOMPAGNÉS

un atelier
sur le SLIME
EST PROPOSÉ
LE 29 JANVIER À 11H
PENDANT LES ASSISES

Depuis son lancement, le SLIME girondin a reçu 1 355 alertes qui ont conduit à la réalisation de 884 diagnostics. 227 foyers ont été accompagnés et 667 sont encore en cours d'accompagnement.

Une évaluation est réalisée auprès des ménages qui ont été accompagnés pendant 1 an. En juillet 2019, parmi les 98 ménages évalués, 65 peuvent être considérés comme étant sortis de la précarité énergétique. Pour 36 d'entre eux, la diminution de la consommation d'énergie est supérieure à 25 %, pour 31 entre 10 et 25 %. 54 foyers ont désormais un taux d'effort énergétique inférieur ou égal à 8 %.



20 000 €
CONSACRÉS PAR LE
DÉPARTEMENT POUR LES
ESPACES INFO ÉNERGIE

Des Espaces Info Énergie pour aider tous les Girondines et Girondins à mieux maîtriser leurs consommations

Le Département finance avec l'ADEME et les collectivités locales volontaires des conseillers qui donnent aux particuliers des conseils sur la maîtrise de l'énergie ou les énergies renouvelables.

À disposition, gratuitement, au téléphone ou sur rendez-vous, ils proposent des conseils simples tant pour le quotidien que pour les projets de construction ou de rénovation de logements. Ils informent également sur les aides locales existantes et les crédits d'impôts en vigueur.

En 2020, le Département consacre 20 000 euros pour soutenir les espaces info énergie.

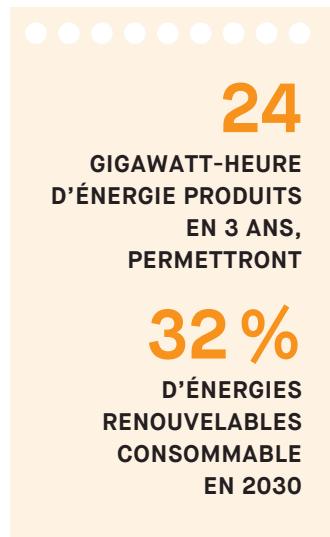
gironde.fr/environnement/climat-et-transition-energetique

PARTIE 3

Accompagner les collectivités pour leur transition énergétique

Le Département de la Gironde aménage le territoire en accompagnant les collectivités, les établissements publics et structures privées dans leur démarche environnementale et énergétique.

Développer les énergies thermiques renouvelables en Gironde



Fin 2018, le Département de la Gironde s'est associé à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour mettre en place un contrat de développement territorial des énergies thermiques renouvelables afin de produire 24 Gigawatt-heure d'énergie en 3 ans (2019-2021) ce qui correspond à l'énergie nécessaire pour 5 031 foyers. L'objectif est de parvenir en 2030 à 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale. Les projets vont de la production de chauffage au rafraîchissement, ou toute autre production thermique. Avec ce contrat, le Département et l'ADEME sensibilisent les acteurs du territoire girondin et leur proposent un accompagnement technique personnalisé ainsi qu'une aide au financement des projets d'installation d'énergie thermique renouvelable. Ils s'appuient sur des partenaires techniques: SDEEG, Alec Métropole bordelaise Gironde, SIPHEM...

Les résultats 2019

- ▶ 51 maîtres d'ouvrage ont inscrit leur projet dans ce dispositif: géothermie, bois énergie, solaire thermique...
 - ▶ la maturité de ces projets au moment de l'inscription est variable allant de l'idée (14 %), à l'accompagnement en phase de maîtrise d'œuvre (51 %), en passant par l'étude de faisabilité ou d'opportunité (35 %),
 - ▶ 23% des projets sont portés par des acteurs du secteur privé (agricoles, tourisme, médico-social...)
 - ▶ des projets répartis sur toute la Gironde
- Le projet de Chaufferie Bois à La Teste de Buch a été inauguré fin 2019.

Cocon 33, économiser l'énergie en isolant les bâtiments publics



L'opération Cocon 33, lancée en 2017, vise à aider les communes et communautés de communes de Gironde à réduire leur consommation énergétique en isolant les combles perdus de leurs bâtiments.

À partir de travaux simples, peu coûteux et rapides, les objectifs principaux sont de :

- ▶ Réduire les gaz à effet de serre générés par des bâtiments publics non isolés.
- ▶ Contribuer à réduire les charges énergétiques en hausse qui pèsent sur les budgets des collectivités.
- ▶ Engager les collectivités et les acteurs du territoire girondin autour des enjeux de la transition énergétique.

Depuis 2017, 195 bâtiments de 62 collectivités ont été isolés. Soit 35 000 m² de combles pour 500 000 euros de travaux. Parmi ceux-ci, 16 % de logements sociaux, de fonction ou résidences pour personnes âgées.

Des gains sont attendus sur les dépenses énergétiques des collectivités. En 10 ans, la dépense énergétique moyenne des collectivités avait augmenté en moyenne de 50 %. Écoles, salles des fêtes, logements communaux, mairies, salles de sport, gymnases, crèches, restaurants scolaires... étaient éligibles à l'opération.

Cette opération est réalisée en partenariat avec EDF pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie générés par les travaux d'isolation, cofinancée avec l'ADEME pour la phase diagnostic et maîtrise d'œuvre et les partenaires techniques : ALEC et SDEEG.

PARTIE 4

Diminuer l'impact des mobilités

Des routes plus respectueuses de l'environnement

Depuis plusieurs années, le Département de la Gironde met en œuvre des techniques routières plus respectueuses de l'environnement en réduisant les températures des enrobés, en réutilisant un pourcentage élevé d'enrobés lors de la réfection des routes et en réduisant les rejets de gaz à effet de serre. Le recyclage du béton bitumineux permet également de prélever moins de ressources naturelles (par exemple les granulats), une démarche importante compte tenu du déficit de matériaux à proximité.

Ces chantiers ont expérimenté du béton bitumineux de semi-tiède (<90°C) à froid. Ces techniques améliorent les conditions de travail et la sécurité des agents présents sur le terrain, en limitant les risques de brûlures et l'inhalation des fumées dégagées lors de la fusion du bitume à hautes températures (la température habituelle de fabrication du béton bitumineux est de 160°). On teste également différentes épaisseurs pour limiter les matériaux utilisés (5 cm, 3 cm ou 1,5 cm d'épaisseur).

Zoom sur une expérimentation innovante



Dans la continuité de ces innovations dans l'élaboration des routes, la Gironde a expérimenté un procédé permettant de rénover la route en réutilisant l'intégralité des matériaux. Avec le procédé Recytal-ARM® développé par Eiffage Route, le retraitement de chaussée se fait à froid et remplace le bitume des enrobés par une solution écologique à base d'émulsions végétales issue des résidus de l'industrie papetière. Des essais ont été menés sur deux routes et seront suivis sur trois ans. Cette expérimentation a déjà permis d'économiser 3 200 tonnes de matériaux, 51 % d'énergie et 45 % des émissions de CO₂, en comparaison avec un procédé traditionnel.

Favoriser le covoitnage

Pour réduire les embouteillages, réduire la consommation de carburant et améliorer la qualité de l'air, le Département de la Gironde a adopté dès 2017 un plan de relance triennal « Covoitnage acte II », financé à hauteur de 2,5 millions d'euros. L'objectif de ce plan est de favoriser le covoitnage par la mise à disposition d'aires de stationnement disposant d'un accès sécurisé, d'un équipement adapté et de connexions multimodales avec les lignes de cars ou de train, des pistes cyclables, etc. Le Département a même créé un site dédié au covoitnage sur son territoire: covoitnage.transgironde.fr



115 aires de covoitage, soient 2 500 places de stationnement, maillent le territoire. Les aires proches des axes autoroutiers affichent un taux de remplissage proche de 100 %.

En septembre 2018, une enquête du Département a révélé que :

- ▶ 30% des personnes qui covoitent utilisent des aires dédiées à cette pratique. Ceux qui utilisent les aires sont 60 % à le faire pour la facilité de se retrouver et 32 % pour laisser leur voiture en sécurité.
- ▶ Près de 9 voitures sur 10 ne transportent qu'une personne. Et aucune ou presque n'en comporte trois ou quatre. Aux portes de la métropole, les bouchons s'amplifient. 2 à 8 heures d'encombrement cumulées ont été enregistrées au quotidien sur les RD106, RD113 et RD936.
- ▶ Beaucoup d'usagers font souvent le même trajet et pourraient se mettre en relation pour covoiturer. En moyenne, 27 % des conducteurs seuls (autosolistes) se sont déclarés favorables à un changement de mode de déplacement si une voie réservée venait à être aménagée : 29 % pour la RD106, 25 % pour la RD113 et 26 % pour la RD936.

Trois projets de voies réservées au covoitage et aux transports en commun

Ces projets, qui intègrent également des aménagements cyclables, visent à permettre à plus d'usagers de se déplacer dans de meilleures conditions, avec moins de voitures particulières. En optimisant l'usage des infrastructures routières, ils permettront d'améliorer l'efficacité du système de transport. Ils s'inscrivent dans la stratégie de développement de la mobilité propre, qui vise une progression de 4 % par an du taux d'occupation moyen des véhicules pour tendre vers 1,7 occupant par véhicule à l'horizon 2030 (pour environ 1,2 actuellement).

Au total 15 km de voirie devraient être équipés, dans chaque sens, d'une voie réservée, entre 2021 et 2025, sur des voies d'accès à la métropole parmi les plus saturées. Au total, environ 75 000 véhicules, soit plus de 90 000 personnes circulant chaque jour sur ces 3 routes départementales, seront incités à modifier leur mode de déplacement, pour réduire leur impact sur l'environnement, gagner du temps et économiser de l'argent.

La première section mise en service interviendra début 2021 à Fargues-Saint-Hilaire, longue de 3 km, sur la RD936, suivie d'un kilomètre supplémentaire sur cette même route départementale fin 2021.

Les autres voies réservées devraient être mises en place d'ici 2024 : Latresne (RD 113), Saint Jean d'Illac (RD 106).



Les pistes cyclables

Le réseau cyclable départemental girondin s'agrandit chaque année. Aujourd'hui, plus de 400 km de pistes cyclables départementales en site propre et 100 km d'itinéraires cyclables départementaux jalonnés permettent aux promeneurs de traverser l'ensemble du territoire girondin et de découvrir les différents sites naturels, patrimoniaux et paysagers (littoral, vignobles, forêt).

Le schéma directeur des itinéraires cyclables, élaboré dès 1992, sera révisé d'ici fin 2020, pour l'orienter prioritairement vers les déplacements du quotidien et améliorer le maillage avec les réseaux. Le réseau cyclable départemental, sécurisé, pourrait ainsi augmenter de 25 % à l'horizon 2030, avec un objectif de 500 km de pistes cyclable en site propre.

Le Département a également décidé de renforcer l'accompagnement des communes et groupements de communes qui souhaitent mettre en œuvre des infrastructures cyclables en finançant jusqu'à 50 % les projets qui s'inscrivent dans un plan 2 roues de portée intercommunale et réalisés en utilisant des techniques de moindre impact environnemental (matériaux recyclés, réduction de l'utilisation du bitume...).

Encourager les collégiennes et collégiens à se déplacer à vélo

Le Département de la Gironde cherche à favoriser l'utilisation du vélo en toute sécurité par les collégiens et définit pour cela les aménagements prioritaires à réaliser dans un rayon de 5 kilomètres autour des collèges.

En 2019, l'exemplarité du Département a été relevée par l'ADEME qui l'a retenu parmi les lauréats de l'appel à Projet Vélo et Territoire pour son action en faveur d'un plan vélo-collèges dont l'étude vise à analyser les déplacements cyclables des collégiens pour définir les aménagements à réaliser. 10 premiers collèges ont ainsi fait l'objet d'une étude détaillée qui a permis d'établir pour chacun d'eux un plan d'aménagement sécurisé des itinéraires d'accès, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un partenariat avec les communes et groupements de communes.

En 2020, la même étude sera réalisée pour 46 autres collèges situés hors métropole.

À la rentrée 2019, 17 000 kits sécurité vélo ont été remis aux élèves de 6e des 105 collèges publics pour inciter les élèves à prendre le vélo tout en sécurisant leurs déplacements.

Favoriser la mobilité douce des agents du Département

En tant qu'employeur, le département a également souhaité favoriser la mobilité propre de ses agents. Il a élaboré un plan de mobilité durable, dont l'une des premières actions a consisté à anticiper, dès juillet 2019, le versement d'un forfait mobilité pour les agents se rendant à vélo sur leur lieu de travail. Plus de 550 agents en ont bénéficié à ce jour.

Dès le 1^{er} septembre 2013, le Département de la Gironde a expérimenté la mise en œuvre du télétravail, pour s'inscrire dans la continuité des démarches mises en œuvre autour du développement durable et améliorer les conditions de vie au travail des agents. Aujourd'hui, 18 % des agents du Département bénéficient du télétravail, diminuant d'autant les dépenses énergétiques liées au transport. Ce chiffre est en constante augmentation, +22 % entre 2018 et 2019.



18 %
**DES AGENTS DU
DÉPARTEMENT
BÉNÉFICIENT DU
TÉLÉTRAVAIL**

PARTIE 5

Diminuer l'impact environnemental de l'alimentation et améliorer son impact économique et social

Le Département a pour objectifs d'aider tous les Girondines et Girondins à mieux manger, à manger local, de permettre aux agriculteurs et agricultrices de vivre de leur activité et de préserver l'environnement.

Pour les atteindre, il met en œuvre le projet Gironde alimen'terre. Du volet production au volet consommation, il s'agit d'un plan d'actions concrètes de court et de moyen termes qui vise à :

- ▶ développer le foncier agricole responsable,
- ▶ soutenir le développement d'une agriculture engagée dans des démarches environnementales,
- ▶ permettre l'accès de tous à une alimentation saine et locale,
- ▶ approvisionner le Département en produits locaux et de qualité.

Kit pour la restauration scolaire

Afin de capitaliser son savoir-faire et pouvoir le diffuser, un kit d'accompagnement a été créé afin d'aider les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique d'amélioration de l'approvisionnement bio et local de leur restauration. Il s'appuie sur les enseignements tirés de l'accompagnement réalisé par le Département auprès d'une vingtaine de collectivités (communes, RPI, EPCI, Pays) depuis 6 ans. Ce kit met à disposition des outils, des expériences, pour introduire les circuits courts dans la restauration scolaire, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Il fait suite aux enseignements tirés de l'accompagnement réalisé par le Département auprès d'une vingtaine de collectivités (communes, RPI, EPCI, Pays) depuis 6 ans. Ce programme participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre émises par les activités du Département en particulier pour l'alimentation des collégiennes et collégiens, un des postes importants d'émission de gaz à effet de serre : 41 636,1 KT CO₂eq carbone en 2017.



44 %
DE BIO
16 %
DE PRODUITS
LOCAUX

Label « Établissement BIO Engagé »

Le Département de la Gironde a demandé à INTERBIO Nouvelle-Aquitaine d'accompagner une vingtaine de collèges pour leur permettre d'atteindre la labellisation « Établissement BIO Engagé ». En 2019, la labellisation leur a été accordée parce qu'ils proposent jusqu'à 44 % de bio et 16 % de produits locaux. Pour limiter le gaspillage alimentaire, les cantines seront dotées d'une table de tri sélectif. Afin de pouvoir mieux évaluer les quantités gaspillées et de pouvoir y répondre avec des solutions adaptées, une expérimentation de pesée des assiettes va bientôt débuter.

En 2020, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour améliorer l'approvisionnement local des restaurations des collèges en fruits et légumes frais.

PARTIE 6

Diminuer l'impact des achats du Département

La commande publique du Département prend en compte la dimension économique, mais aussi les dimensions sociale et environnementale.

Depuis 2015, plusieurs textes (charte de la commande publique au service de l'économie girondine, schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsables, charte relation fournisseur – sous-traitant – conseil départemental, charte relations fournisseurs responsables), votés par l'assemblée départementale visent à réfléchir, définir les objectifs et structurer l'acte d'achat.

Pour inscrire l'achat public dans la stratégie de « résilience territoriale », les acheteurs de la collectivité utilisent les possibilités du Code de la commande publique et des techniques d'achat :

- ▶ systématisation des dispositions environnementales dans les marchés lors de la définition des spécifications techniques (ex : référentiel bâtiment durable) et lors de critères de choix (ex : cycle de vie du produit, coût global)
- ▶ exécution des marchés via des circuits courts de commercialisation dans le domaine des produits agricoles et d'économie circulaire dans le domaine de la voirie et traitement des déchets
- ▶ mise en œuvre des leviers de performance économique notamment en prenant en compte le coût du cycle de vie
- ▶ recherche d'innovations sur le territoire notamment par le biais des rencontres professionnelles
- ▶ expérimentation de solutions innovantes comme les matériaux biosourcés, les « radiateurs-ordinateurs » en vue de déployer ces nouvelles technologies à plus grande échelle.

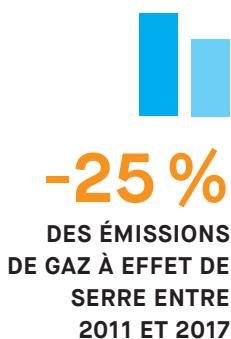
Ces expérimentations innovantes sont facilitées par le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 qui permet sur une période de 3 ans de passer des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables portant sur des travaux, fournitures ou services innovants pour des besoins inférieurs à 100 000 euros hors taxe.

En 2019 l'attribution de marchés publics a représenté 277 millions d'euros (821 marchés attribués dont 400 à des entreprises girondines)



PARTIE 7

Connaître pour atténuer l'impact sur le climat des activités et des services du Département

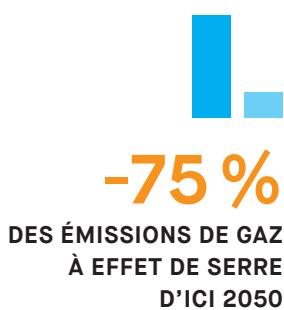


Soucieux d'améliorer sans cesse son impact, le Département de la Gironde réalise tous les 3 ans un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre de ses activités et services (BEGES) depuis 2011.

Ce bilan a permis de constater que les actions entreprises par le Département ont conduit à une baisse de -25 % entre 2011 et 2014, puis une stabilisation entre 2014 et 2017, malgré l'augmentation de l'activité du Département liée à la hausse de la population girondine et des services publics rendus.

L'inventaire des émissions des GES pour l'année 2017 atteint 118 kt équivalent CO₂. 80 % de ces émissions sont liées aux collèges (construction et maintenance des collèges, restauration scolaire, déplacements des collégiens, chauffage), aux Maisons du Département qui accueillent le public (construction et maintenance des bâtiments, chauffage), aux infrastructures routières (construction et maintenance) et aux déplacements (usagers des services publics départementaux, collégiens, administration, bacs...).

Le maintien du niveau des émissions de GES est possible grâce à une politique exigeante d'investissement et de maintenance des équipements routiers et des bâtiments, qui intègre des critères de développement durable, accompagnée de la sensibilisation des agents départementaux à des comportements responsables.



Un objectif fort : la neutralité carbone en 2050

Le plan d'actions proposé pour la période 2020-2023 va au-delà des exigences réglementaires, puisqu'il s'appuie sur la définition d'une stratégie départementale de neutralité carbone en 2050. Il s'agit de réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2017. Pour les 25 % d'émissions incompressibles, il met en place un mécanisme de compensation, par des actions de séquestration du carbone.

Pour amorcer cette stratégie à 2050, un plan d'actions est en cours d'élaboration pour les trois prochaines années. Ce plan d'actions s'appliquera en particulier aux politiques patrimoniales (bâtiments administratifs, techniques, socio-médicaux, d'enseignement), aux plans mobilité de l'administration et des collèges (déplacements professionnels, domicile-travail, usagers), aux politiques d'achat et d'investissement (restauration, construction et rénovation de bâtiments bas-carbone) et à la diffusion d'une culture interne de sobriété des comportements.

Zoom sur la séquestration carbone

Atteindre la Neutralité Carbone implique de ne pas émettre davantage que ce l'on peut absorber. Il faut donc augmenter la capacité d'absorption des puits naturels, type sols, zones humides, forêts, pour compenser les dernières émissions dites incompressibles, en protégeant plus d'espaces naturels.

En 2017, le Département de la Gironde avait une empreinte Carbone de 118 ktCO₂e. La partie séquestration du territoire atteint -4,3 ktCO₂e/an ce qui représente une séquestration de 4 % des émissions.

Cette politique de séquestration est complémentaire de la démarche Connaitre – Éviter – Réduire – Compenser – Accompagner (CERCA), qui vise à limiter l'impact des projets d'investissement départementaux sur la biodiversité et les milieux naturels.

+ 2000 ha
SUPPLÉMENTAIRES
PROTÉGÉS EN 3 ANS.

Le Département protège aujourd'hui plus de 20 000 ha en zone de préemption d'espaces naturels sensibles. Son objectif est d'augmenter sensiblement ces espaces préservés pour lutter contre l'urbanisation, préserver les enjeux écologiques avec les territoires et augmenter la capacité de séquestration de CO₂ du territoire. Plus de 2000 ha supplémentaires ont été protégés en 3 ans.

NOTES:

Contacts presse :

Typhaine CORNACCHIARI

📞 06 18 18 22 44

✉️ typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Laurent GAZAL

📞 06 10 78 76 02

✉️ l.gazal@gironde.fr

Marie-Hélène POPELIER

📞 05 56 99 51 25

✉️ m.popelier@gironde.fr

gironde.fr

